

Projet de parc agrivoltaïque de Roul sur les communes de Saint-Marcel-Campes et de Livers-Cazelles (81)

Comité de projet



&



deviennent



PARTENAIRE DE
L'INRAE
dans le cadre du pôle national
de recherche sur l'agrivoltaïsme

29/01/2026

MEMBRE DE L'ASSOCIATION
**France
Agrivoltaïsme**

Contexte réglementaire

Décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du Code de l'énergie

Le comité de projet doit se réunir avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci.

Pour les installations solaires photovoltaïques d'une puissance > 2,5 MWc, le comité de projet est constitué :

- Du porteur de projet,
- D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet,
- D'un représentant de la communauté de communes,
- D'un représentant de chaque commune limitrophe des communes d'implantation du projet.



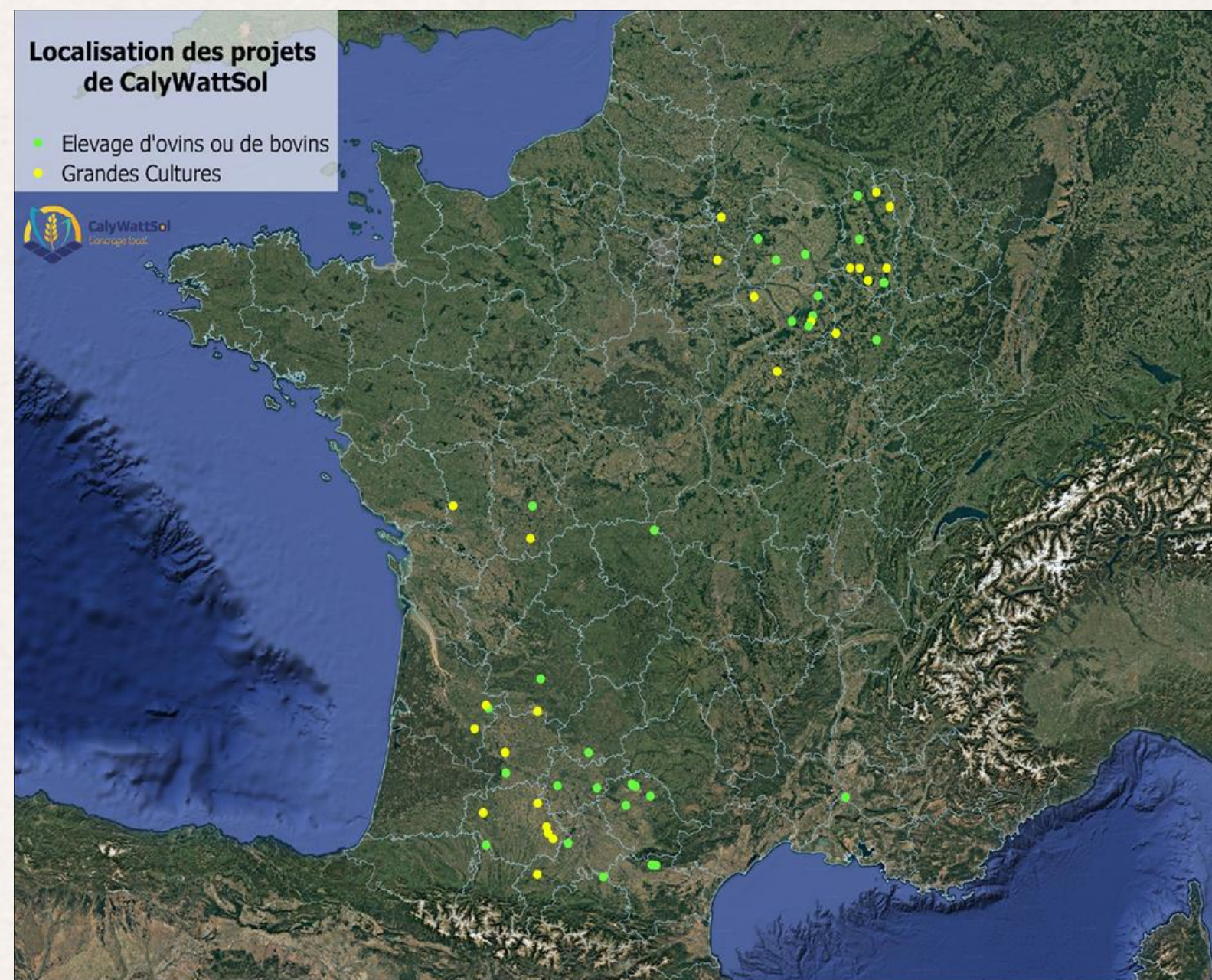
Présentation de l'entreprise



Au croisement de l'agriculture et de l'énergie solaire

CalyWattSol, dont les agences sont situées à **Toulouse** et **Reims**, est une société **spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de projets agrivoltaïques**.

En partie fondée par des agriculteurs et déjà actifs depuis plus de **20 ans dans les énergies renouvelables** avec le groupe Calycé, ils ont su fédérer des compétences et de l'expérience afin de répondre aux ambitions de l'agrivoltaïsme.



Présentation de Calywattsol

CalyWattSol en quelques chiffres



30 personnes spécialisées



48 départements, 4 régions

Nos actionnaires



Fusion



&



deviennent



Présentation de l'exploitation agricole



• Bernard Rivière, 54 ans

• Mathieu Rivière, 24 ans

SAU 130 ha

Exploitation familiale depuis plusieurs générations, installation de Mathieu en 2023

Création de la société en 1989

Activité agricole :

- Activités : 80 mères limousines + productions de céréales : orge, Maïs, Tournesol, blé, luzerne
- Projets en cours : Développement d'une unité de méthanisation avec 13 autres agriculteurs. Projets PV toiture réalisés.



-SA4R-



- **B. RIVIERE** membre actif de la SA4R

- **Suivi du GAEC avec l'interprofession IRVA**
(suivi des ventes par exemple)



- **GAEC de ROUL inscrit au réseau des fermes INOSYS : mené par l'IDELE depuis 1980** avec l'objectif de **produire des références** sur le fonctionnement et la durabilité des systèmes d'élevage français.
- **Ferme de référence depuis 2023** pour réévaluer les indices de compensation pour les indemnités sécheresses. **Suivi de la pousse de l'herbe sur les prairies de l'exploitation par le conseiller fourrage de la chambre d'agriculture du 81.**

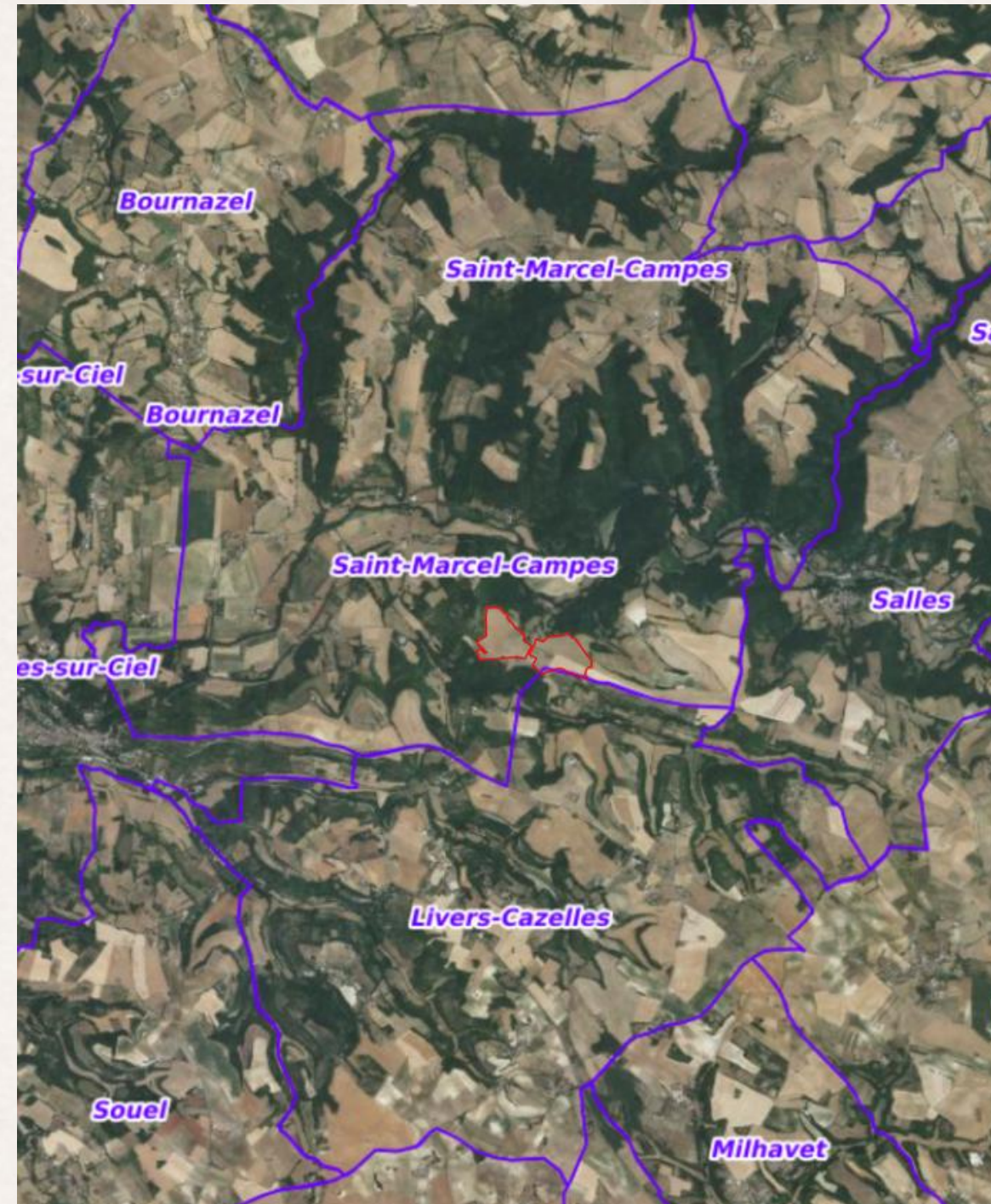
Présentation de la zone d'étude



Localisation géographique

Le projet se situe sur les communes de Saint-Marcel-campes et Livers-Cazelles dans le département du Tarn (81)

Lieu-dit "ROUL"



Projet agrivoltaique de Roul (81)

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Limite communale



Localisation géographique

Le projet se situe sur les communes de Saint-Marcel-campes et Livers-Cazelles dans le département du Tarn (81)

Lieu-dit "ROUL"

Exploitation
agricole



Urbanisme

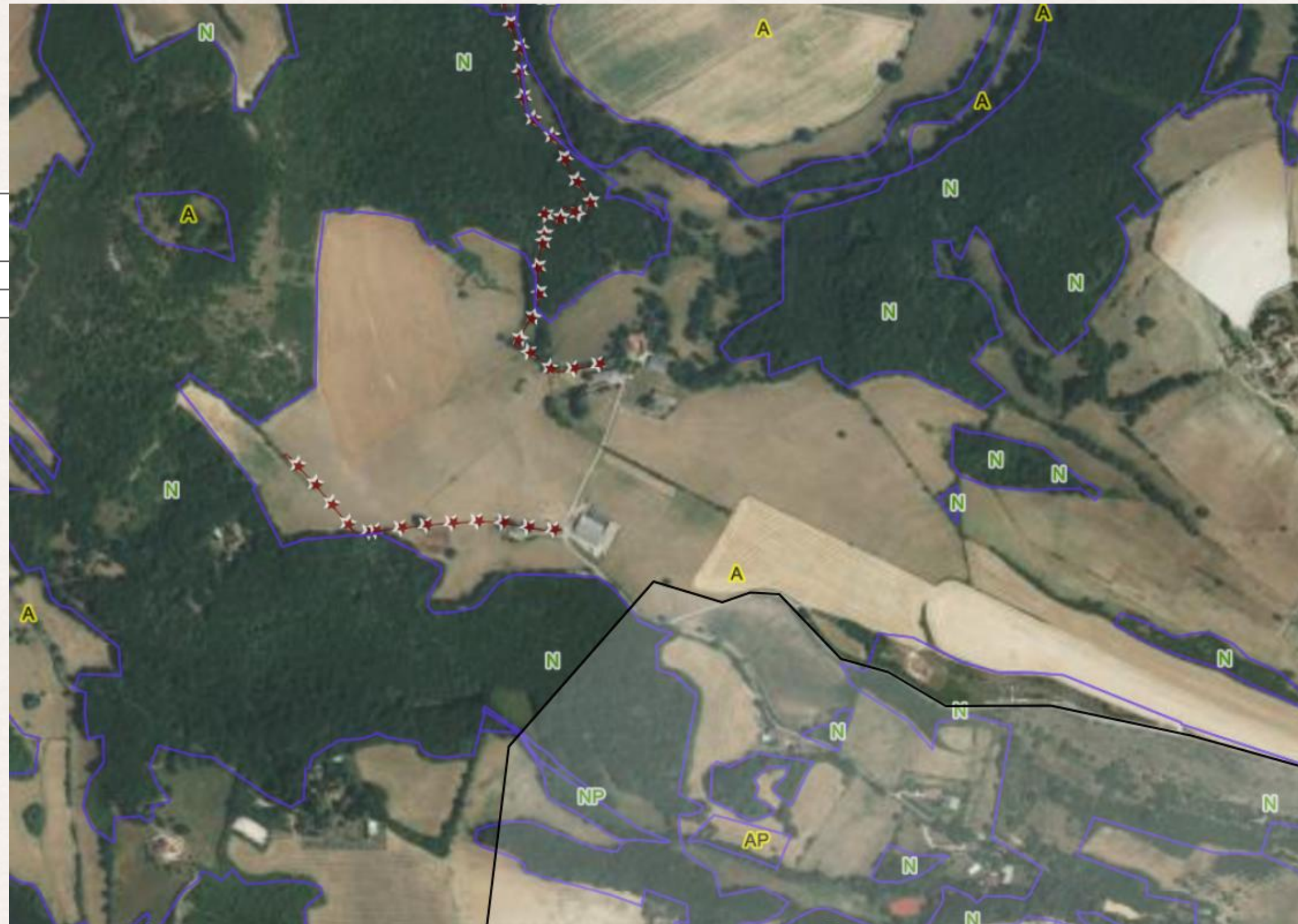
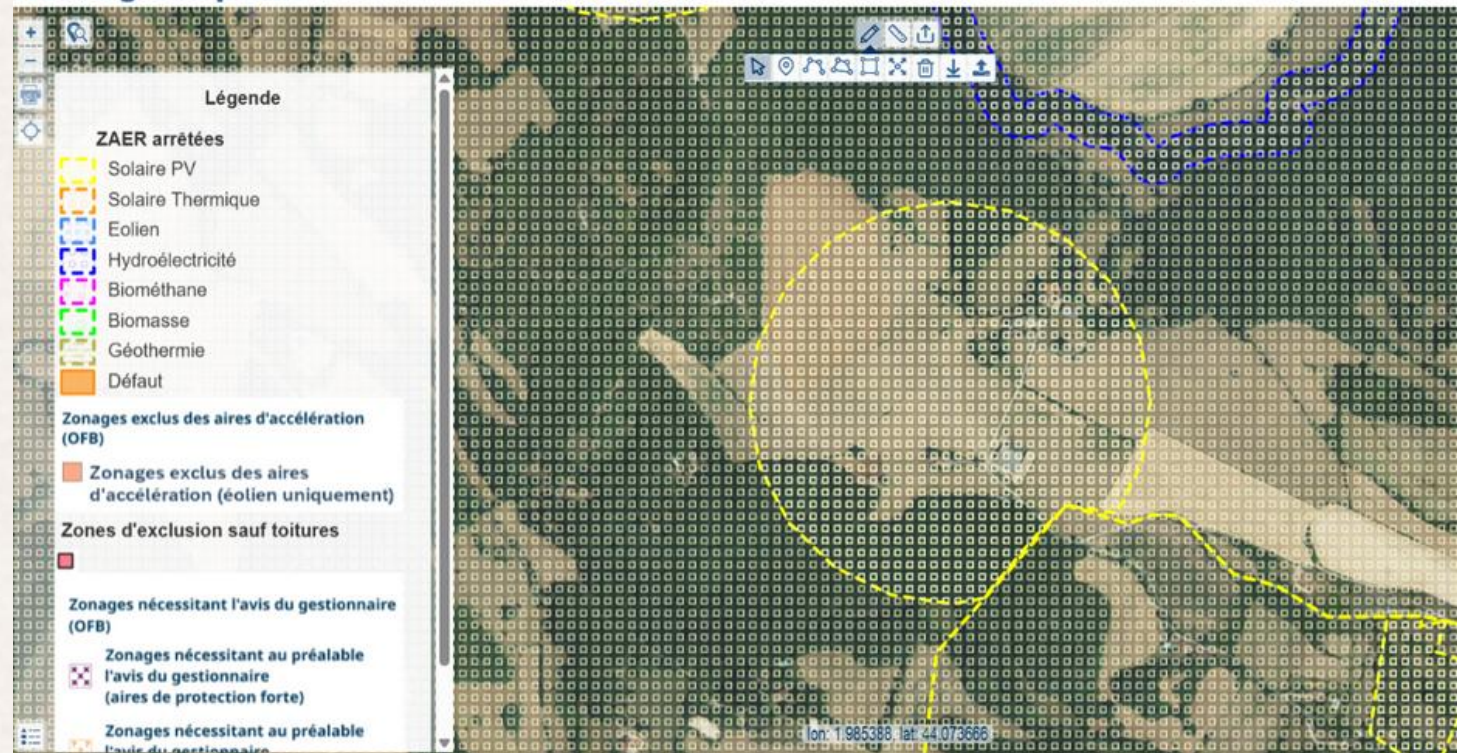
Les communes sont couvertes par le PLUi du Cordais et du Causse.

Les parcelles sont classées agricoles (A)

ARTICLE 1.1 - DESTINATIONS	SOUS-DESTINATIONS	AUTORISEE	AUTORISEE SOUS CONDITION	INTERDITE
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole	A		As1, As2, As3
	Exploitation forestière	A		As1, As2, As3

Zones d'accélération :

Portail cartographique des énergies renouvelables
Accès grand public



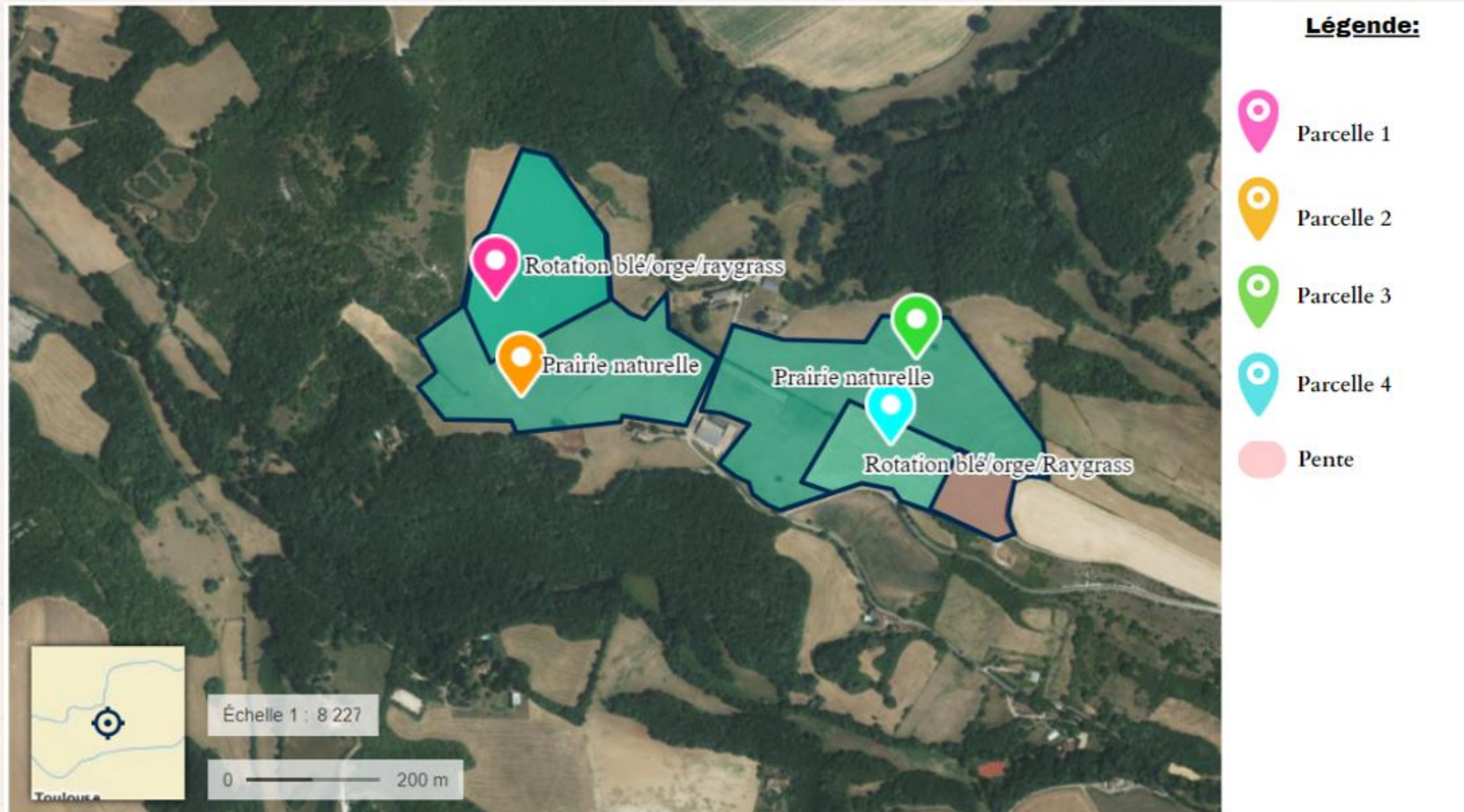
→ Le projet est compatible avec le PLUi

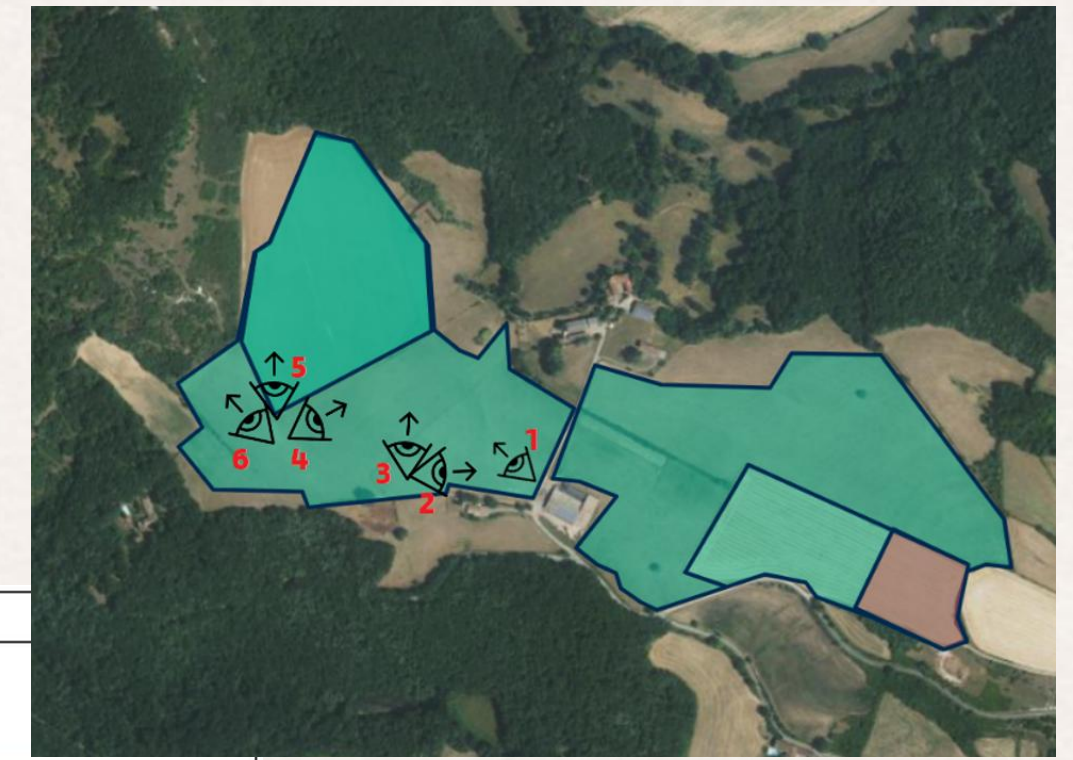


Le projet agrivoltaïque



Assolement actuel du site





1	2	3
		
4	5	6
		





Assolement actuel du site

-  Siège d'exploitation
-  Prairie naturelle
-  Rotation Blé Orge Raygrass

Problématiques rencontrées:

Sécheresses répétitives, pâturage impacté sur les prairies naturelles

Objectifs du projet agrivoltaïque :

Îlot en pâture proche de la stabulation, siège de l'exploitation

Ombrage des panneaux qui favorise la protection du troupeau pendant les périodes de fortes chaleurs

Optimisation de la ressource fourragère



Evolution du projet - Variantes



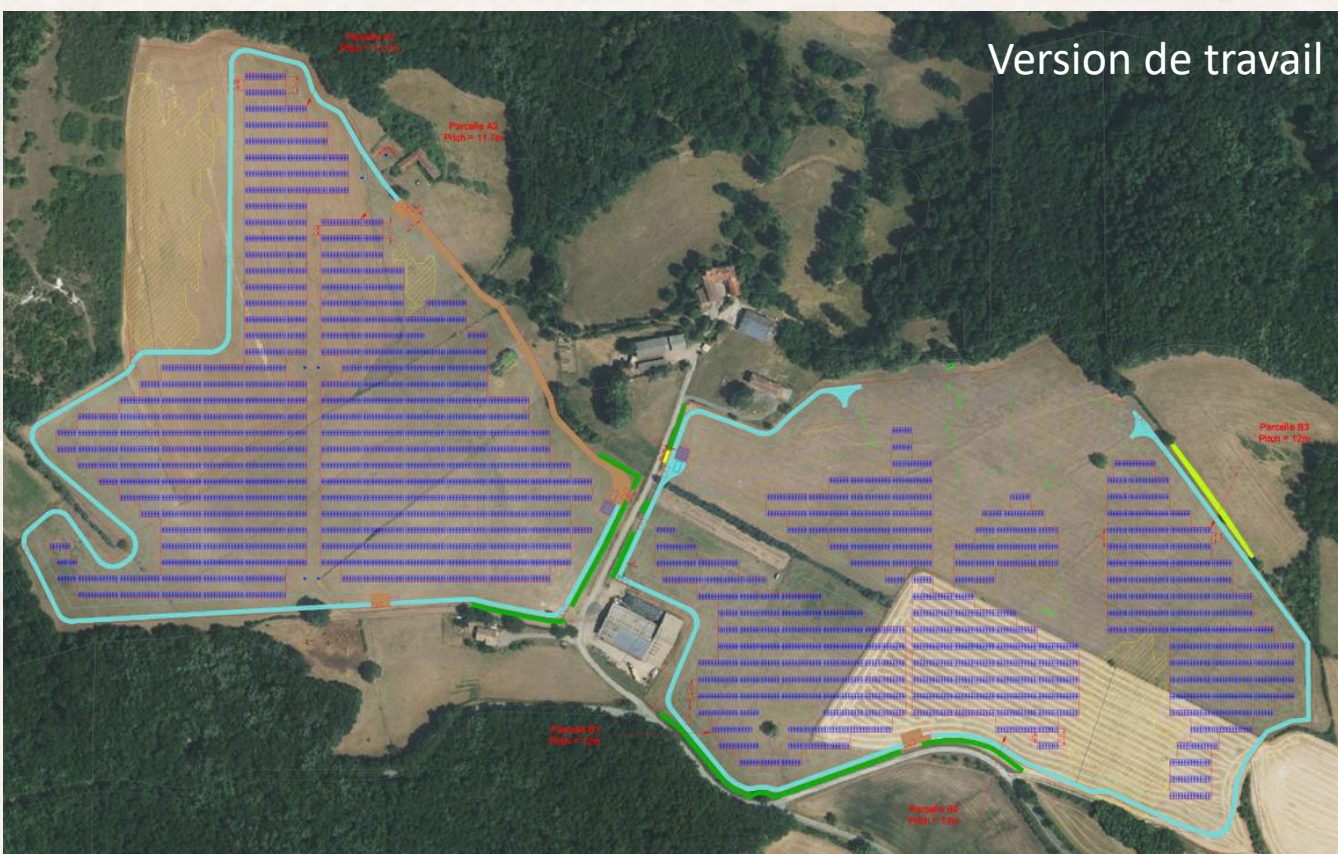
Version 1 : avant réception des études environnementales



Version 2 : Technologie : Trackers
Avant apparition du décret de 03/24 et de la note technique de 02/25
Prise en compte des premiers retours d'études (notamment zones humides)



Version 3 : Technologie : Fixe
Avant apparition du décret de 03/24 et de la note technique de 02/25
Prise en compte des premiers retours d'études (notamment zones humides)
La technologie fixe permettait de réduire considérablement l'impact paysager



Version de travail

Version 4 (actuelle) :

Le projet a évolué pour mieux prendre en compte les différents enjeux. Plusieurs mesures ont été intégrées :

- Evitement des zones à forte valeur écologique
- Optimisation des pistes légères et lourdes
- Maintien des haies existants
- Renforcement et plantation de haies pour atténuer l'impact visuel et améliorer l'intégration paysagère
- Augmentation de l'espacement entre les rangées, facilitant le passage des engins agricoles et garantissant un taux de couverture < 40%.

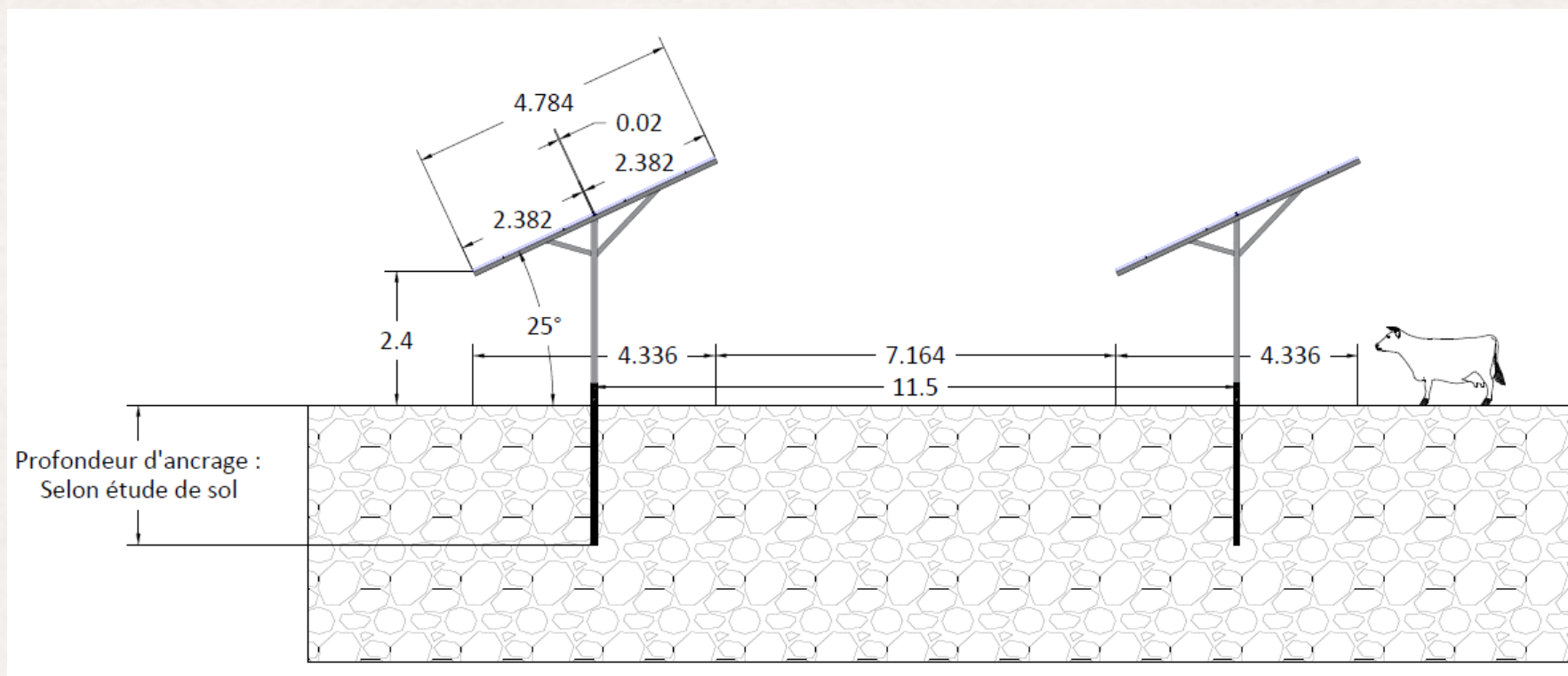


Schéma de principe

Pour le projet de Roul, l'espacement entre pieux est de l'ordre de 11,7m à 12m en fonction des zones, et le point bas se situe à 2,4m

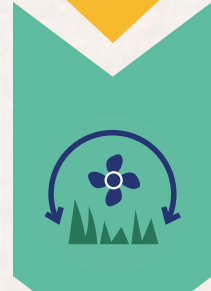


Volet agricole : description du projet agrivoltaïque



Objectifs du projet :

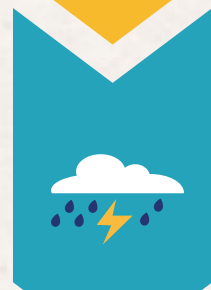
Création d'îlots de pâturage proche des stabulations :



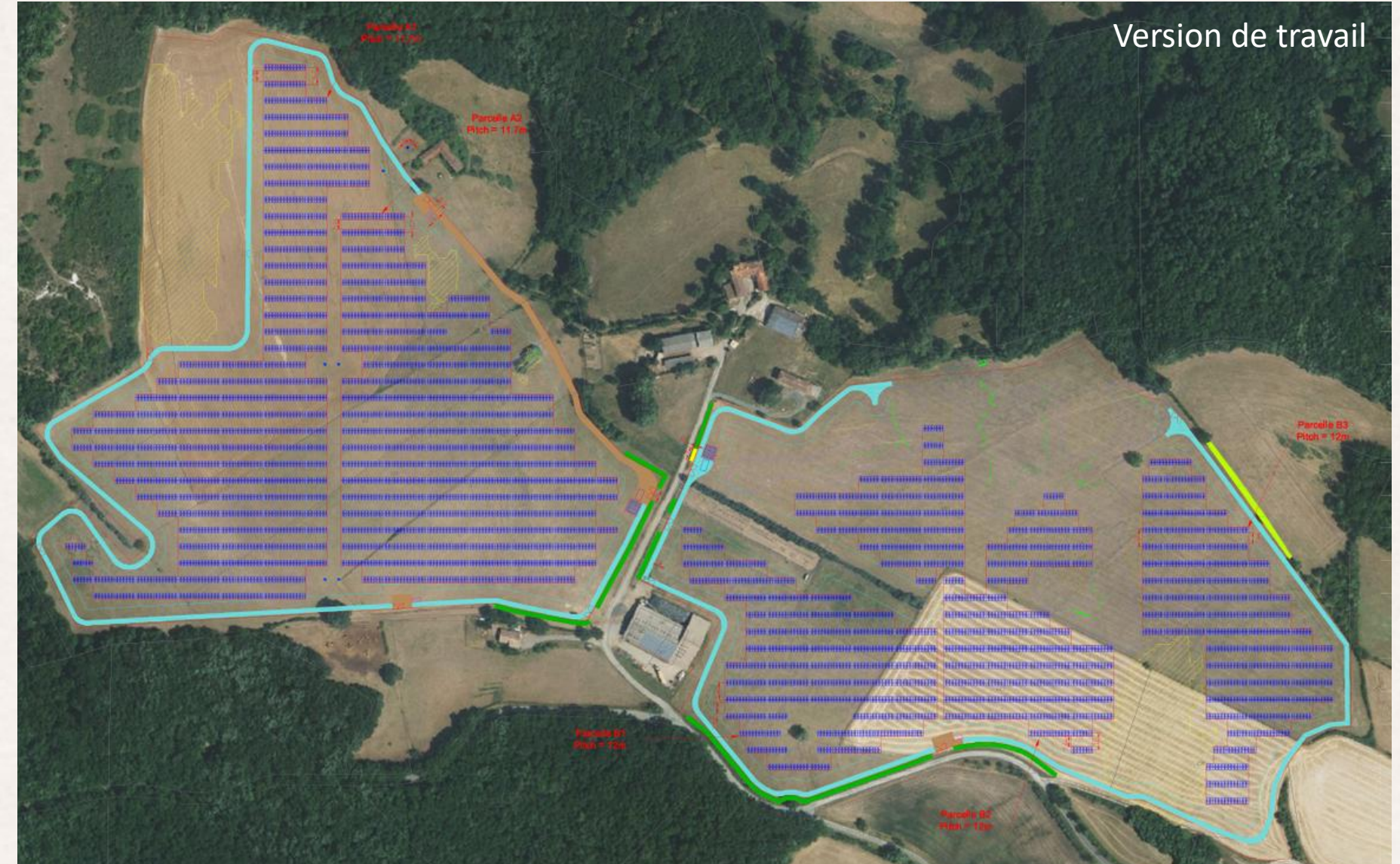
- Diminution du temps de travail



- Réduction au maximum de la mécanisation sous panneaux



- Valorisation de l'herbe dans la ration par la mise en place d'un pâturage tournant dynamique



Situation future (avec projet APV)

Coactivité : **pâturage tournant dynamique et fauche**

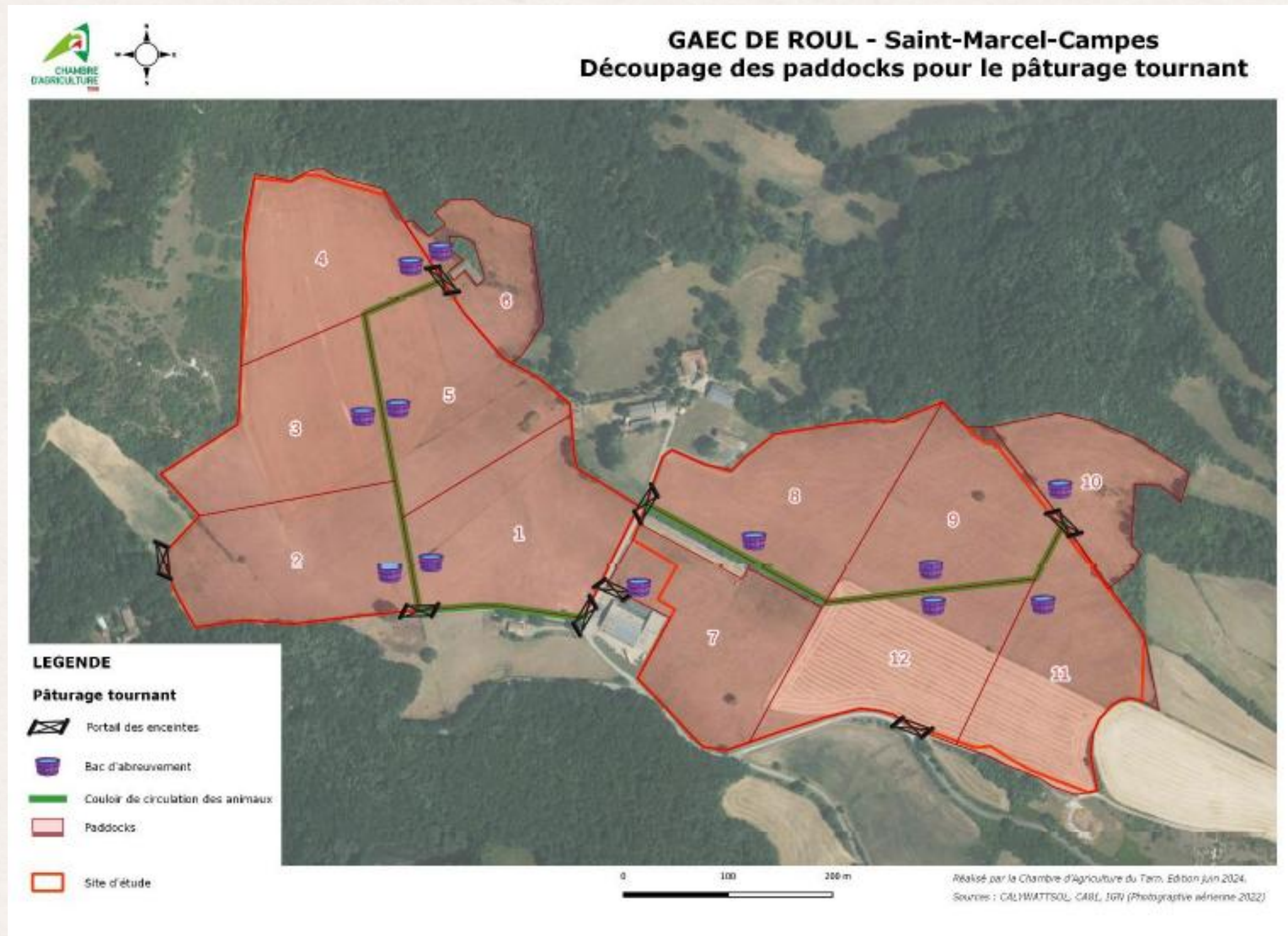
Surface clôturée : **environ 23.5 ha**

Technologie : **fixe**

Puissance : **12 MWc**

Distance pieu à pieu : **entre 11.7m et 12m en fonction des parcelles afin de garantir un taux de couverture < 40%**





Etudes en cours

Volet Naturel :

Bureau d'études : Naturalia

Volets physique et humain :

Bureau d'études : Ekos

Volet paysager :

Bureau d'études : Composite

Etude Hydraulique :

Bureau d'études : Citéo

Volet Agricole :

- **Accompagnement agricole**
CA 81 (rendue)

- **Etude préalable agricole (EPA)**
Artifex (lancée - en cours)

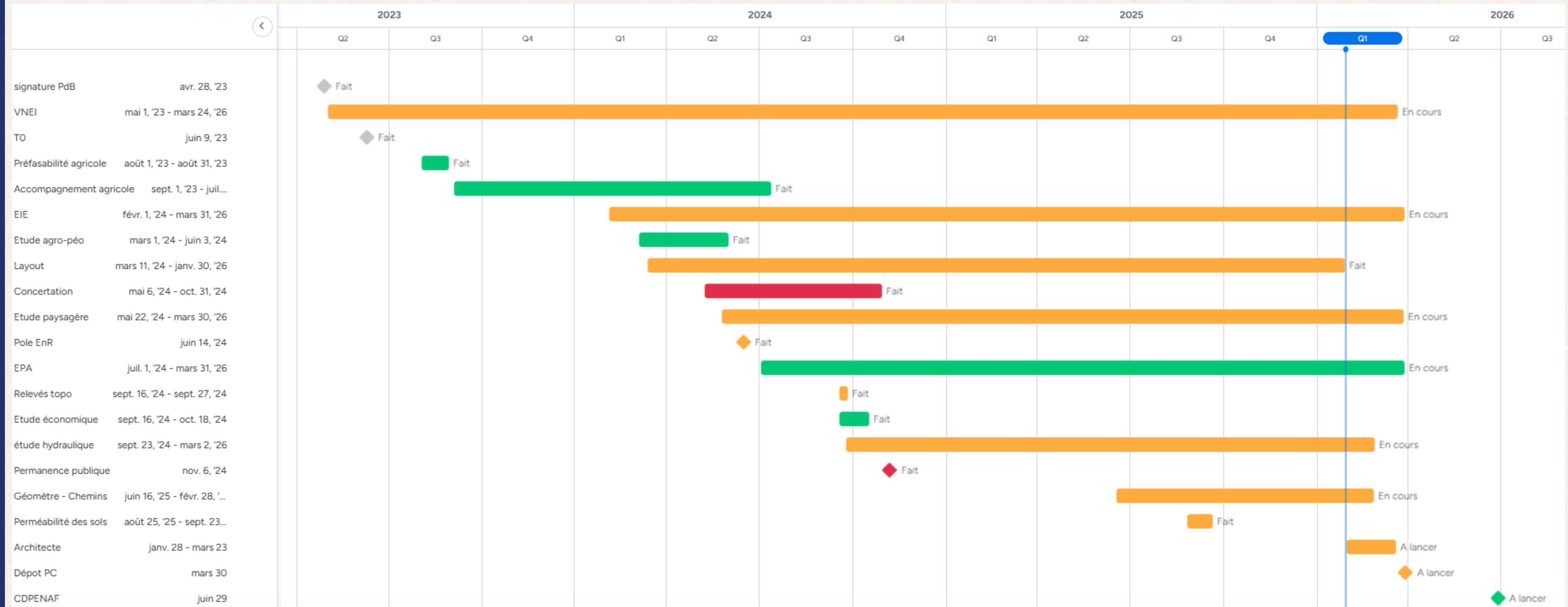
- **Etude agropédologique**
ASUP - L. RIGOU (rendue)

- **Etude économique**
Centre de gestion de l'exploitation (forderer)

- **Etude de la pousse de l'herbe (Optisoléo)**



Planning



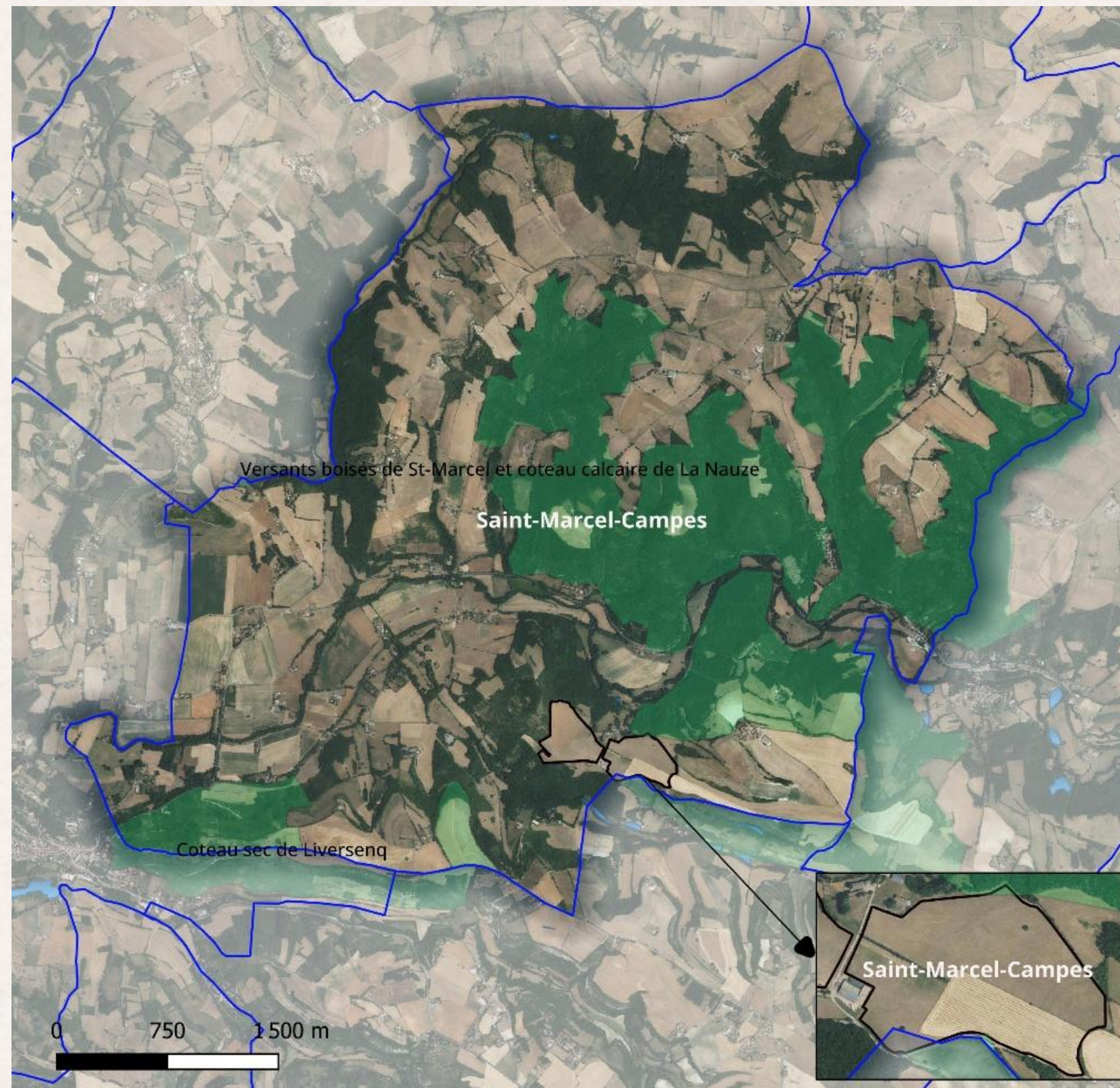
Etude d'impact sur l'environnement



Enjeux environnementaux Analyse bibliographique

Seule une ZNIEFF de type I intersecte marginalement l'aire d'étude, sur une surface très limitée de l'ordre d'une dizaine de mètres carrés. Le site est par ailleurs hors périmètres N2000, parcs nationaux et autres périmètres d'engagement international.

Le site d'étude ne comprend aucune zone humide effective.



Projet agrivoltaïque de Roul

- Limite communale
- Zone d'implantation potentielle
- Enjeux Environnementaux
- Zone humide effective
- ZNIEFF 1

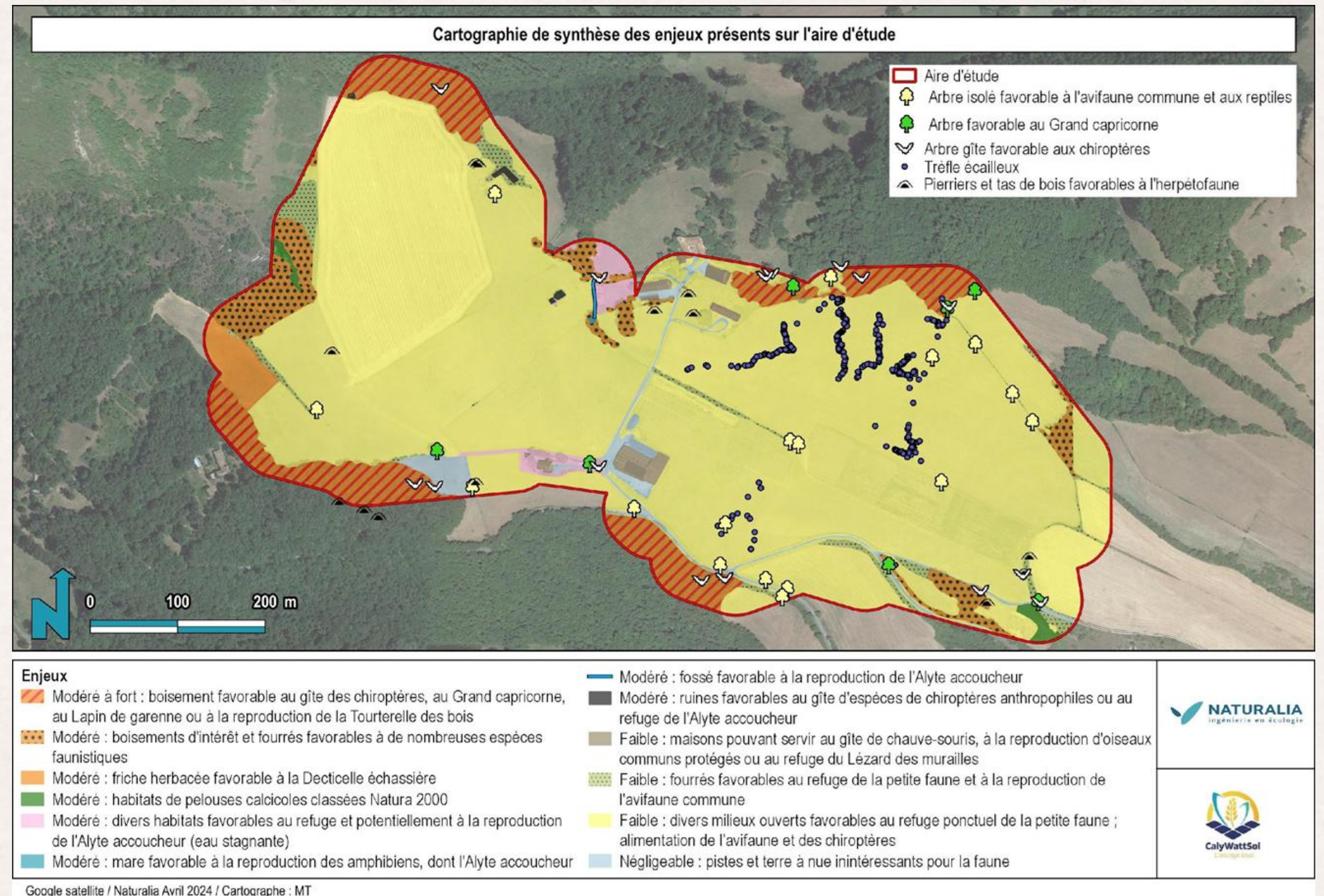


Enjeux environnementaux

L'essentiel des enjeux a été trouvé dans les milieux boisés en périphérie du site, hors zone d'implantation potentielle

Présence de prairies constituant une zone humide (critère végétation) → évitée en totalité

Avifaune : Le Bruant proyer (espèce protégée à enjeu faible) → prise en compte, adaptation de la pression de pâturage



→ le projet évite les zones à enjeux modérés à forts et les zones à enjeux modérés

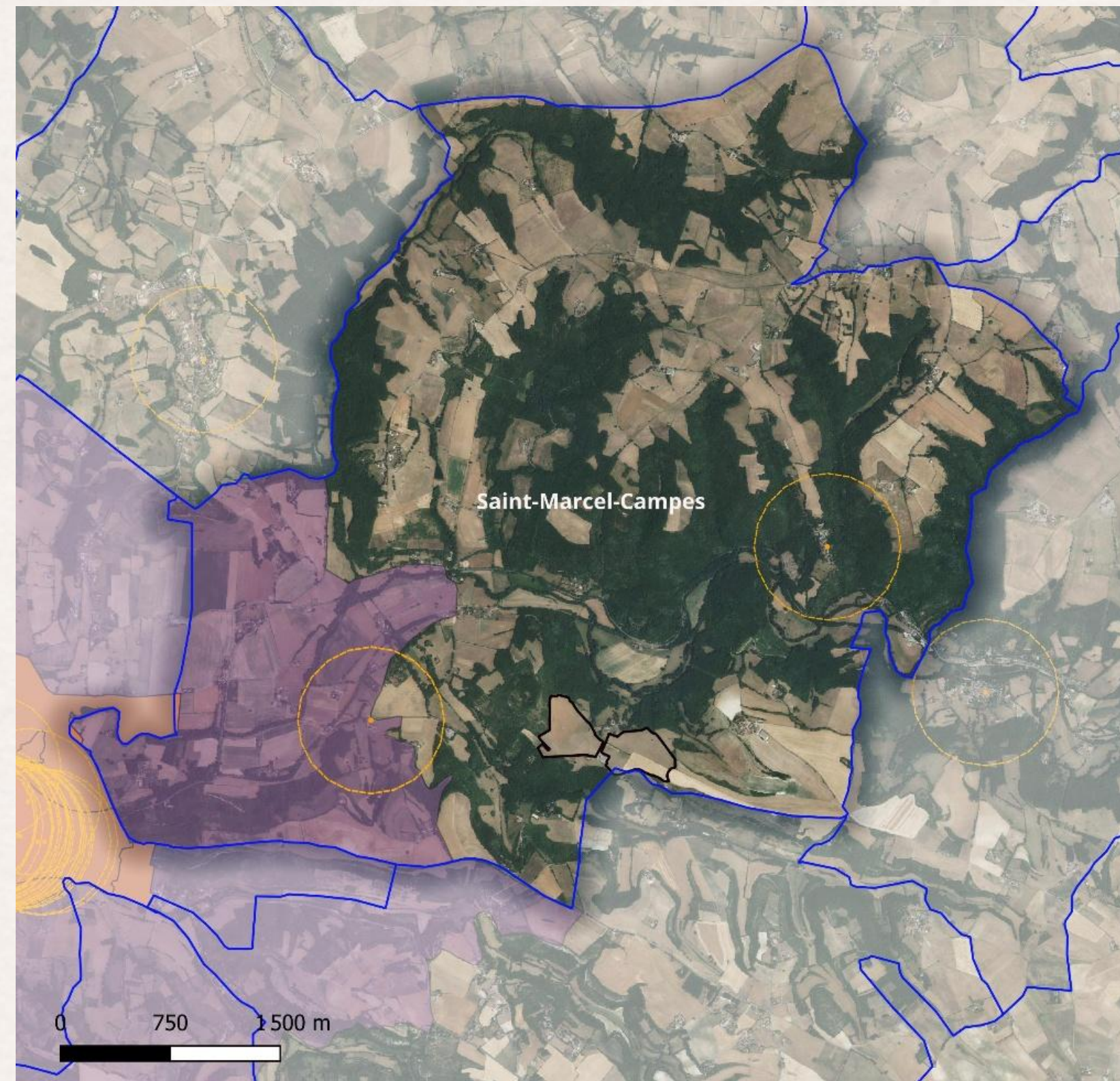


Enjeux patrimoniaux

Enjeux patrimoniaux :

La zone d'étude se situe en dehors du périmètre de la zone paysagère inscrite, autour de Cordes-sur-ciel.

Le site se trouve également en dehors de tout périmètre de protection de monument historique, le plus proche étant à 1.7km.



Projet agrivoltaïque de Roul

- Limite communale
- Zone d'implantation potentielle
- Patrimoine
 - Périmètre de protection de 500m
 - Monument historique
 - Sites classés et inscrits
 - Sites patrimoniaux remarquables



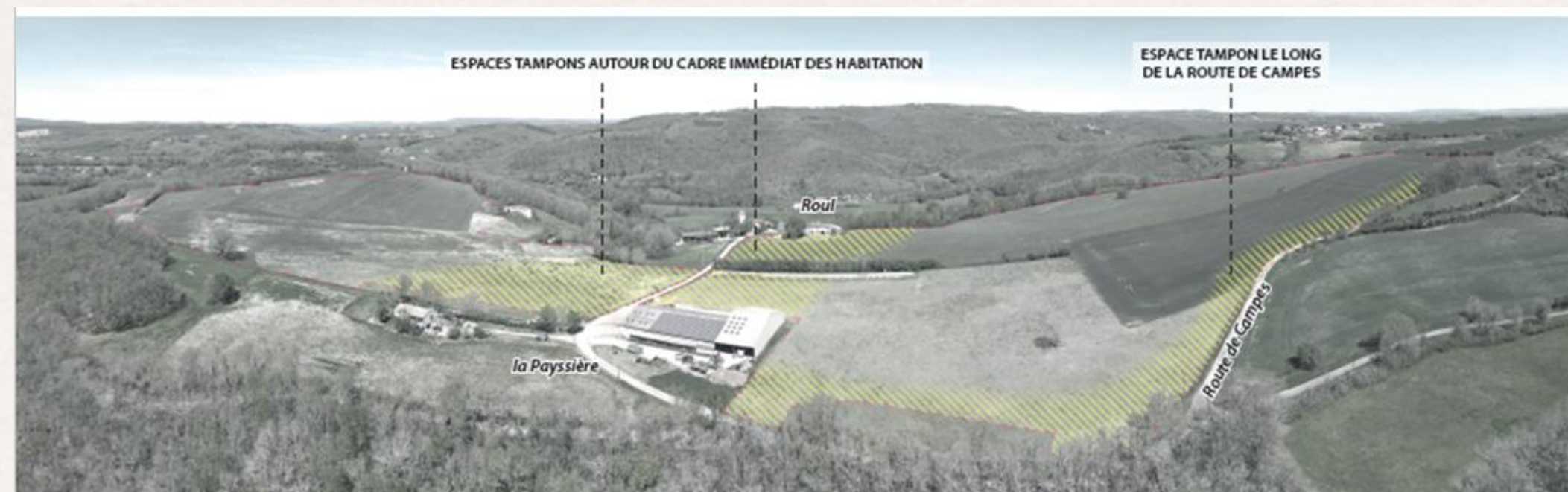
→ **Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection**



Concertation

Cadre de vie immédiat :

- Hameau de Fauch
- Roul
- La payssière
- Route de Campes longeant le périmètre sud



- Au niveau de la Payssière, il s'agit de l'exploitation et l'habitation privée de l'exploitant
- Un travail d'intégration paysagère et de plantation de haie le long de la route de campes est prévu
- Une concertation avec le voisinage proche a été menée (des photomontages depuis le hameau de Fauch ont été réalisés, transmis aux habitants et présentés en CM à Saint-Marcel-Campes en décembre 2024 en présence des porteurs de projet.)

Rendez-vous de présentation de l'entreprise et du projet (Mairies de Saint-Marcel-Campes et de Livers-Cazelles) mars 2023

Délibération favorable en mairie de Saint-Marcel-Campes
Juillet 2023

Pole EnR
juin 2024

Rencontres et échanges avec les riverains proches du site - été 2024

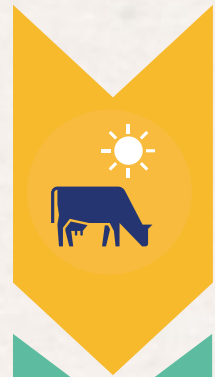
Permanence publique en mairie de Saint-Marcel-Campes
Novembre 2024



Adéquation avec le décret



Le projet répond aux conditions cumulatives prévues par l'article L314-36 du code de l'énergie :



- ✓ • le projet contribue durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole ;



- ✓ • le projet apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants :
 - l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique,
 - l'adaptation au changement climatique,
 - la protection contre les aléas,
 - l'amélioration du bien-être animal, sans altérer les autres services possibles.



- ✓ • le projet garantit une production agricole significative et un revenu durable à l'exploitant agricole ;



- ✓ • la production agricole est l'activité principale de la parcelle agricole et l'installation agrivoltaïque a un caractère réversible.



Retombées économiques



RETOMBÉES FISCALES

MESURES COMPENSATOIRES

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Surface projet	24 ha
Puissance installée	12 MWc

Commune	SAINT MARCEL CAMPES		
Fiscalité CC	FPU		
Hypothèses Taux			
	Taux Communal	Taux Interco	Taux Département
Taxe d'Aménagement	1,00%	0,00%	1,50%
TFPB	36,26%	8,33%	
CFE	0,00%	31,89%	
Répartition IFER	20%	50%	30%

Estimation Taxe d'Aménagement* (uniquement à construction)			
	Commune	Interco	Département
Taxe d'Aménagement	5 200 €	- €	7 800 €

Estimation retombées Annuelles*			
	Commune	Interco	Département
IFER**	7 100 €	17 700 €	10 600 €
TFPB	2 900 €	700 €	- €
CFE	- €	3 500 €	
TOTAL	10 000 €	21 900 €	10 600 €

Définies lors des études d'impact

Suivent la méthode E-R-C
(Eviter - Réduire – Compenser)

Concernent la faune, la flore, le paysage et l'agriculture

Solutions créatrices de valeurs

Réfléchies en concertation avec les représentants du territoire

Ex : Autoconsommation collective, financement participatif, fonds de transition énergétique local

* Estimation arrondie à la centaine d'euro, selon les taux en vigueur et les hypothèses de marché à date de simulation

** Montant estimé de l'IFER à la date de construction (tenant compte de l'inflation)

Dessertes





Aires d'études :	Réseau routier :
Aire d'étude immédiate - 50 mètres	Chemins, sentiers
ZIP	Liaisons locales
	Départementales
	Autoroutes

Source : BD TOPO | Fond : Orthophotographie



La zone d'étude est bordée au Sud par la route de Campes et est traversée par le chemin de Roul. La zone d'étude est également située à 500 m de la RD91 au Nord de la zone d'étude.

Cette accessibilité facilite :

- **La phase de chantier, en limitant les besoins de transport lourd sur de longues distances ;**
- **La maintenance des installations (accès sécurisés pour engins légers ou tracteurs) ;**
- **La gestion quotidienne de l'élevage sur site, avec une continuité d'usage agricole.**



Options de raccordement



Raccordement - option 1



Projet :
Saint-Marcel-Campes
(81)
Raccordement

Parcelle RIVIERE 
RACCORDEMENT
Poste Source 
Tracé du câble de
raccordement 
ENVIRONNEMENT
ZNIEFF Type 1 



Poste source de Cordes : 1.5km

Le tracé de raccordement n'emprunte pas de zones d'intérêt écologiques ni de zone humide le long de la route

→ une sortie terrain a été menée dans le cadre de l'étude d'impact

Actuellement, 1 seul transformateur de 20MW. La capacité disponible déclarée est de 9.9 MW

Un projet de mutation du poste source (20 → 36 MW) a été lancé. La date de mise en service est prévue pour S2 2027. **Ceci permettra de raccorder le projet.**





L'agrivoltaïsme par et pour les agriculteurs